

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux
d'infrastructures - ligne C - Bègles - Le Dorat/Terre Sud (VRD 306) - Appel
d'offres ouvert - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du prolongement de la ligne C du tramway de l'agglomération bordelaise, il est nécessaire de procéder à la réalisation des travaux de voirie, d'aménagements de surface et de certains aménagements urbains.

Ce marché concerne une portion de 1847 mètres de la ligne C, sur la commune de Bègles, de l'avenue Lénine (à partir de l'ouvrage de franchissement des voies SNCF), puis rue Alexis Labro jusqu'à la route de Toulouse, étant précisé que la route de Toulouse fera l'objet d'aménagements très restreints.

Il est prévu notamment dans ce marché :

- Les études d'exécution détaillées et le contrôle externe au titre du contrôle intérieur des études et la participation aux études de synthèse,
- L'établissement et la présentation au visa jusqu'à l'obtention d'une validation sans observation du maître d'œuvre du Plan Qualité et Environnement, ainsi que des procédures de managements et d'exécution associées,
- L'application de l'ensemble des dispositions contenues dans le Cahier des Charges du Management de la Qualité et de l'Environnement (CCMQE),
- Des travaux préliminaires,
- Les travaux de libération des emprises tels que le démontage de mobiliers existants, la préparation et le nettoyage du terrain,
- Les travaux préparatoires, comme la démolition d'ouvrages divers en béton, la réalisation de chaussées ou passerelles provisoires,
- Les travaux enterrés, concernant notamment des réseaux, l'exécution du génie civil de la multitubulaire tramway, et les travaux d'assainissement,
- Les travaux de surface, tels que les revêtements de chaussées et trottoirs, la mise en place de mobiliers et de panneaux de police.

Ce marché comprend des prestations distinctes au sens de l'article 10 du Code des marchés publics.

Le découpage en lots multiples de ces diverses prestations rendrait techniquement complexe les travaux du fait de la coordination précise des différentes entreprises pour minimiser la gêne et assurer la sécurité des riverains concernés par ces travaux.

Le déroulement du chantier d'un tronçon de tramway nécessite l'intervention successive ou concomitante de plusieurs titulaires de marchés de travaux : d'abord, les travaux de VRD, puis les travaux de voie ferrée, ensuite de nouveau les travaux de VRD pour les finitions, les stations, les systèmes, les sous-stations de redressement. Le maître d'œuvre s'est vu confier une mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination), visant à assurer la coordination dans le temps et dans l'espace de l'ensemble des interventions de chaque titulaire de marché.

Les différents métiers de VRD ont été regroupés dans un même marché pour ne pas multiplier cette tâche de coordination, déjà délicate et ce, afin d'optimiser les durées de travaux et minimiser la gêne occasionnée aux riverains.

En effet, le tramway traverse des zones urbaines, à la fois résidentielles mais aussi commerciales, dans lesquelles la vie locale doit être maintenue : les accès de chacun à son domicile, aux commerces ou aux services publics doivent être préservés.

Le déroulement du marché prévoit la réalisation des travaux de VRD simultanés sur plusieurs tronçons, dans lesquels interviennent plusieurs métiers (terrassment, voirie, assainissement, génie civil, réalisation de fourreaux...). La coordination géographique et temporelle dans le temps de cette multitude de micros chantiers par tronçons (au nombre de 5 pour ce marché, à multiplier par 8 correspondant au nombre de marché VRD) est extrêmement difficile à réaliser, sans aggraver les délais d'exécution globaux, et à un coût raisonnable pour notre collectivité (à titre indicatif, la mission OPC du maître d'œuvre pour l'extension de la ligne C est d'environ 383 000 € h.t.).

Le marché prévoit pour le titulaire une obligation de résultat sous forme de délais partiels d'exécution par tronçon, assortis de pénalités.

Ce marché est un marché à prix unitaires, conclu pour une durée de 30 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période préparatoire, cette dernière étant prévue pour une durée de 3 mois.

L'opération est estimée à 6 095 556,19 € h.t. Son financement est assuré par le Budget Annexe Transports sur les crédits spécifiques au Tramway, Exercices 2011 et suivants, Chapitre 23 – Article 2380 0072 – CRB KD00 – Programme TW30.

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine doit ici être regardée comme entité adjudicatrice. Il est donc envisagé de lancer un appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles 160 et 161 du Code des marchés publics.

Le maître d'œuvre de ces extensions (groupement TISYA), qui a préparé un dossier de consultation des entreprises (validé par la Communauté urbaine), sera en charge de l'analyse des offres et du suivi des travaux.

Ce marché comprend la mise en œuvre d'une clause sociale.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation est mis à la disposition des conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, immeuble le Guyenne – 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 160 et 161,

VU les documents de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE pour permettre l'extension de la ligne C sur la commune de Bègles, de l'avenue Lénine (à partir de l'ouvrage de franchissement SNCF) jusqu'à la route de Toulouse, dans le cadre de la phase 3 du tramway, il convient d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence afin de faire réaliser les travaux de voirie, d'aménagements de surface, et de certains aménagements urbains.

DECIDE

Article 1 : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert par application des articles 160 et 161 du code des marchés publics.

Article 3 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse, choisi par la Commission d'appel d'offres.

Article 4 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits spécifiques au Tramway, ouverts au Budget Annexe Transports, Exercices 2011 et suivants, Chapitre 23 – Article 2380 0072 – CRB KD00 – Programme TW30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 MAI 2011**

PUBLIÉ LE : 13 MAI 2011

M. GÉRARD CHAUSSET